

Une double violence pour les migrantes

Les victimes étrangères risquent de perdre leur permis de séjour si elles quittent leur conjoint, dénonce l'ODAE

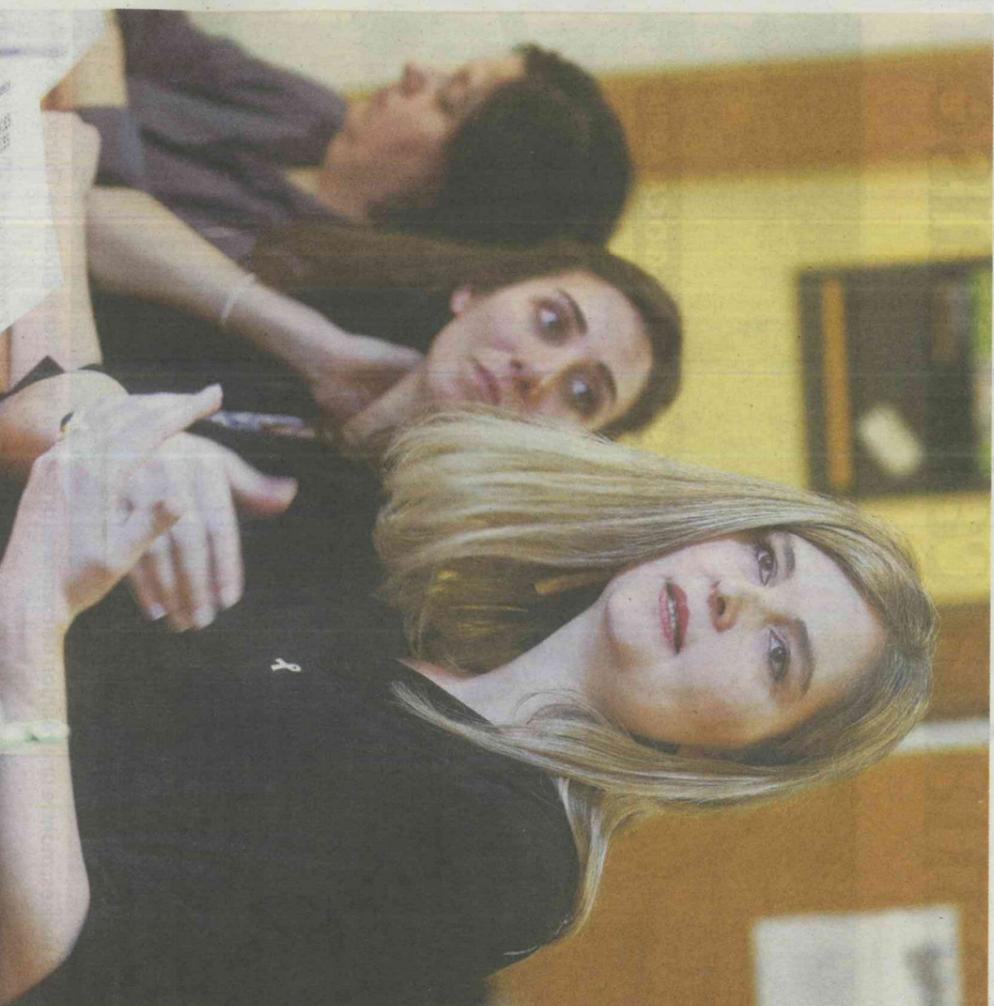
Caroline Zuercher

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) tire la sonnette d'alarme. Les étrangères victimes de violence conjugale n'ont pas la garantie de pouvoir rester en Suisse, si leur permis de séjour dépend de leur mari et qu'elles le quittent. Beaucoup hésitent à demander de l'aide ou retournent vers leur agresseur, regrette l'observatoire, qui a publié hier un rapport avec le groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales».

Il y a trois ans, la loi sur les étrangers a pourtant été modifiée pour mieux protéger ces femmes et, dans quelques cas, ces hommes. Les nouvelles règles prévoient que le seul fait d'avoir subi des violences permet de conserver son permis après la séparation. Avant, il fallait aussi prouver que la réintégration dans le pays d'origine était compromise. Mais à entendre l'ODAE romand, il y a un gouffre entre la théorie et la pratique des autorités administratives et judiciaires. «La volonté d'appliquer une politique migratoire restrictive prime», dénonce sa coordinatrice, Mélissa Llorens.

Ces femmes sont soumises à «un parcours du combattant», renchérit Nathalie Romain Glassey, médecin responsable de l'Unité de médecine des violences du CHUV. Elles doivent d'abord prouver les violences conjugales. Or, précise Mélissa Llorens, «les avis des spécialistes sont trop souvent écartés par les autorités». Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, elles doivent aussi démontrer l'intensité des violences et leur caractère systématique. Pas évident, même si «plus de 90% des femmes qui consultent subissent des violences graves», selon Nathalie Romain Glassey.

«Il persiste un arbitraire dans les décisions, avec des mêmes dossiers acceptés et d'autres pas», ajoute Chloé Maire, collaboratrice à la Fra-



La doctresse Nathalie Romain Glassey, Mélissa Llorens, Chloé Maire (de g. à dr.). ODILE MEYLAN

ternité du Centre social protestant. Parfois aussi, les problèmes surgissent par la suite. Le permis de séjour peut être révoqué si une personne n'est pas assez intégrée, par exemple parce qu'elle touche l'aide sociale. «Mais les séquelles de la violence rendent parfois l'intégration professionnelle difficile, souligne Mélissa Llorens. Et souvent, les mariés violents isolent leurs victimes.»

Les enfants aussi victimes

«Face à ces femmes, nous ne pouvons pas être rassurants et sécurisants», regrette Nathalie Romain Glassey. Les procédures peuvent être longues - une embûche sur le chemin de la reconstruction. Les enfants, dénonce le rapport, sont aussi touchés. Parce qu'ils sont victimes des violences conjugales. Et parce qu'ils risquent d'être renvoyés vers un pays inconnu.

En 2014, le Secrétariat d'Etat

aux migrations a autorisé 206 victimes de violence à rester en Suisse (parfois pour d'autres raisons que la violence). Seize ont essayé un retus. Mais, précise Chloé Maire, beaucoup de cantons balaient les requêtes en amont. Quand elle évoque les mesures nécessaires, la présidente de l'ODAE romand, Inge Hoffmann, s'exclame: «Il faut appliquer la loi!» Avec ses collègues, elle appelle à un abandon des exigences nées de la jurisprudence. Les avis des spécialistes devraient être davantage pris en compte. Et les fonctionnaires chargés de rendre des décisions mieux formés. Car, souvent, ils connaissent mal ces questions, regrette Marie-Claude Hofner, médecin et chercheuse. Toutefois, certains cantons, comme celui de Vaud, proposent désormais des formations.

Le sort d'Alpique renforce l'idée qu'un soutien à l'hydraulique est nécessaire

L'effondrement du prix de l'électricité met à mal les producteurs. Les cantons auront un rôle à jouer

Alors que les producteurs d'électricité, Alpique en tête, sont en proie à de grandes difficultés financières, le Conseil des Etats devrait mettre la main aux dernières touches sur la Stratégie énergétique 2050 lors de cette session. Le vote final aux Chambres est prévu en juin. Lundi, Alpique a annoncé la vente de sa centrale hydroélectrique à la compagnie suisse (nos éditions d'hier). En parallèle, la presse allemande a relaté les discussions autour d'un sauvetage de

énergétique 2050, réagit le sénateur Robert Cramer (Vert/GE). On savait déjà qu'il y avait des problèmes.» Afin d'aider les barrages, qui fournissent environ 60% de l'électricité produite en Suisse, le législateur a prévu une aide limitée dans le temps aux installations en difficulté. Elle sera financée par les consommateurs et les cantons alpins via une réduction de leur redevance hydraulique. Ce dispositif devrait passer la rampe du parlement tel quel. «C'est un premier pas, probablement insuffisant», note Robert Cramer. Mais le problème est trop gros pour que l'on régle cette affaire sur le coin d'une table dans le cadre des divergences sur la Stratégie éner-

gétique 2050, réagit le sénateur Robert Cramer (Vert/GE). On savait déjà qu'il y avait des problèmes.» Afin d'aider les barrages, qui fournissent environ 60% de l'électricité produite en Suisse, le législateur a prévu une aide limitée dans le temps aux installations en difficulté. Elle sera financée par les consommateurs et les cantons alpins via une réduction de leur redevance hydraulique. Ce dispositif devrait passer la rampe du parlement tel quel. «C'est un premier pas, probablement insuffisant», note Robert Cramer. Mais le problème est trop gros pour que l'on régle cette affaire sur le coin d'une table dans le cadre des divergences sur la Stratégie éner-

gétique 2050, réagit le sénateur Roger Nordmann (PS/VD). Le coût du CO₂ est trop bas.» Quoi qu'il arrive, l'hydraulique reste un pilier de la stratégie énergétique de la Suisse. «C'est une énergie noble, durable», rappelle Yannick Buttet (PDC/VS). Elle va garder sa valeur. Il faut trouver des outils pour lui permettre de passer cette phase difficile. Les prix finiront par remonter.»

«Ce qui se passe, reprend Roger Nordmann, c'est que les électriciens ne peuvent pas se libérer de leurs centrales nucléaires qui leur font perdre environ 150 millions par an. Et comme ils ont besoin d'argent, ils sont obligés de vendre leurs barrages.» Vaud et le Valais pourraient être intéressés à

PUBLICITÉ

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.

058 261 61 61

